

28 mars 2006

06.344

Question du groupe radical**Coefficient fiscal à La Chaux-de-Fonds: le Conseil d'Etat respectera-t-il la volonté populaire?**

La population chaux-de-fonnière et le Conseil général de La Chaux-de-Fonds ont, récemment, refusé toute hausse du coefficient fiscal communal. Suite à la présentation du budget communal, l'Etat a clairement menacé la ville de La Chaux-de-Fonds, malgré le vote populaire négatif et face à l'inacceptable passivité du Conseil communal, d'imposer une augmentation du coefficient fiscal.

Ce cas pose la question du respect de la volonté populaire: comment dire aux citoyennes et aux citoyens de faire confiance aux autorités si, quelques mois après le refus d'une hausse d'impôts, celle-ci est imposée par l'Etat? Les remarques du style "de toute façon, ils font ce qu'ils veulent" ne manqueront pas de fuser, et à juste titre en l'occurrence!

Pourquoi l'Etat s'arroge-t-il le droit d'augmenter la fiscalité d'une commune et non de lui imposer de réduire ses charges, surtout lorsque le peuple a clairement manifesté sa volonté de ne pas voir la fiscalité augmenter?

Nous posons donc au Conseil d'Etat les questions suivantes:

1. Quels moyens de pression le Conseil d'Etat envisage-t-il d'utiliser pour contraindre le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds à respecter la volonté populaire de ne pas voir la fiscalité communale augmenter?
2. Si le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds ne le fait pas, le Conseil d'Etat respectera-t-il, lui, la volonté populaire?
3. Le Conseil d'Etat est-il prêt à se donner les moyens d'imposer une diminution des charges de la ville de La Chaux-de-Fonds et à surseoir, d'ici là, à toute augmentation de la fiscalité communale?

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

Signataires: R. Comte et J.-B. Wälti.